

Contribution n°60 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 3 octobre 2026 à 16h48

Je m'oppose fermement au projet éolien d'Habloville et ce pour plusieurs raisons.

La plaine d'Argentan et la sortie de Falaise font déjà l'objet de plusieurs implantations de parcs éoliens raccordés auquel il faudra ajouter les projets validés.

Pourquoi ce territoire doit-il supporter à lui seul la majeure partie (80%) des éoliennes du département ? Cette concentration ne répond pas aux critères de répartition équitable qui devrait accompagner la transition énergétique.

Pourquoi ces contraintes visuelles, paysagères, acoustiques et environnementales doivent-elles être supportées pendant plusieurs décennies par les mêmes communes et les mêmes habitants ?

La destruction systématique de notre paysage n'est plus supportable. Elle défigure de manière durable notre belle région bocagère, terre de haras réputée dans le monde entier.

Alors il est urgent d'arrêter ce massacre en nous opposant aux projets qui sont actuellement soumis à enquête publique.

1)Nuisances sanitaires :

Je demeure près du parc projeté (environ 1,7kms) et je suis directement impactée par l'implantation « théorique » de ces machines.

Le mat de mesure (100 m) est parfaitement visible de chez moi. Demain ce sont 5 monstres de 171,5 m que je verrais... Nuit et jour avec les lumières rouges clignotantes en prime la nuit.

Cette saturation visuelle est insupportable. Si on y ajoute les nuisances sonores, cela constitue une réelle nuisance sanitaire.

En effet, ce projet fait état, avant même sa mise en œuvre, de nuisances sonores dépassant les normes en vigueur, de jour comme de nuit qui peuvent induire des problèmes psychologiques, d'insomnie et plus généralement de stress.

Enfin, du point de vue social, au lieu de fédérer autour d'un projet positif porté par tous, ce dossier dégrade la qualité des relations entre le camp du oui qui en tire profit(cf les différentes contributions favorables au projet dont les rédacteurs n'habitent généralement pas les communes impactées), et le camp du non (la grande majorité) qui n'en reçoit que les contraintes et désagréments durables. C'est un projet clivant.

En conclusion de ce 1er point, l'installation d'éoliennes a pour conséquence une atteinte sanitaire (psychologique, mentale et sociale) au bien-être des populations concernées (cf définition de la santé dans le préambule de la Constitution de l'OMS 1946).

2)Nuisance sur la faune :

Les effets de la modernisation et de la mécanisation dans les années 50/70 et la spécialisation céréalière à partir des années 80 ont hélas détruit le bocage normand au profit des « openfields ». N'ajoutons pas à ce dramatique constat la fin du bocage de la Manche et ce qui subsiste dans l'Orne. L'Orne a pu conserver quelques haies, grâce notamment au maintien des haras et aux efforts des particuliers.

Ceci fait partie du patrimoine naturel de notre belle Normandie, où toute la faune, les oiseaux nicheurs, les oiseaux migrateurs, les rongeurs, les cervidés trouvent refuge.

Les éoliennes représentent un danger avéré pour cette bio diversité.

3)Dépréciation immobilière :

La question de l'incidence du projet sur la valeur et l'attractivité des biens immobiliers riverains ne peut

pas être écartée. L'étude nationale publiée par l'ADEME en 2022 constate, pour les maisons situées à moins de 5 km d'une éolienne, un effet moyen de l'ordre de -1,5 % sur le prix au m². L'ADEME souligne toutefois qu'il s'agit d'un effet moyen et que l'impact peut notamment dépendre de la distance et de la visibilité des machines. Ce résultat ne peut évidemment pas être transposé mécaniquement au Haras de Fresnay-le-Buffard, dont les caractéristiques patrimoniales, foncières et économiques sont très particulières. Il est néanmoins intéressant de rappeler que le domaine a été mis en vente pour 26 millions d'euros. À simple titre d'ordre de grandeur, 1,5 % de cette somme représente 390 000 euros. Ce calcul ne constitue nullement une estimation de la dépréciation du Haras, mais il illustre l'intérêt qu'aurait présenté une évaluation spécifique des conséquences potentielles du projet sur un actif patrimonial et économique d'une telle importance.

Résidant à ~ 1,7 km du projet et directement exposé visuellement au secteur d'implantation, je demande donc que cette question soit prise en considération dans l'appréciation des impacts du projet sur les riverains. Je joins à ma contribution le rapport ADEME (cf pj pages 34 – 44 – 53).

En conclusion, l'opposition à ce projet est quasi-unanime, toutes les communes concernées y sont défavorables.

Car à part les quelques individus ou industriels qui en tirent intérêt,

Qui pour son bien-être, souhaiterait habiter près d'un parc éolien ?

Je suis donc fermement opposée au projet éolien d'Habloville.
